



Licenciement pour inaptitude a tous poste

Par **Platel Patricia**, le **31/08/2017** à **15:12**

Bonjour,

Depuis Avril 2014 je suis en arrêt maladie, Groupama (la prévoyance de mon entreprise) me versait un complément de salaire.

Fin Juin la médecine du travail (au vu de mes problèmes de santé) m'a mise en invalidité catégorie 2, inapte a tous postes et tous travail a compter du 1er Juiller 2017 et j'ai été licenciée pour inaptitude le 4 Aout 2017.

Aujourd'hui je reçois un courrier de Groupama, me disant que pour bénéficier du maintien de mon allocation de la prévoyance, je dois leur fournir une attestation de pole emploi et tous les mois leur envoyer un justificatif d'actualisation ainsi qu'un relevé de situation.

Etant inapte a tout emploi comment leur fournit ces justificatifs ? dois m'inscrire a pole emploi sachant que je ne peut plus travailler ? La prévoyance va t'elle continuer a me verser une allocation ??

Merci de m'avoir lu

Cordialement,

Patricia

Par **P.M.**, le **31/08/2017** à **15:46**

Bonjour,

Ce n'est pas le Médecin du Travail qui peut vous avoir mise en invalidité mais le médecin conseil de la Sécurité Sociale en revanche à la suite, vous avez dû passer une visite auprès du premier qui donc vous a déclaré inapte...

L'inaptitude n'est que pour le poste occupé dans l'entreprise concernée et l'invalidité de catégorie 2 ne vous empêche pas formellement de travailler, vous avez donc la possibilité à la suite du licenciement de vous inscrire à Pôle Emploi et d'y être indemnisée éventuellement...